

SEANCE DU 28 avril 2026

Convocations individuelles du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la Mairie, sous la présidence Christophe RICHE, Maire, en séance ordinaire.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Michel HANSEL

Nathalie BARBE est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu sans observations.

APPROBATION du BUDGET 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté
comme suit Dépenses et recettes de fonctionnement : 524 420.40 €
Dépenses et recettes d'investissement : 119 920.73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	524 420.40 €	524 420.40 €
Section d'investissement	119 920.73 €	119 920.73 €
TOTAL	644 341.13 €	644 341.13 €

DETAIL du BUDGET d'INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT 2026	BP2026
Solde d'investissement reporté	46 078,73
16 * Emprunt	24 687,00
21 * Acquisition	12 430,00
23 * Travaux	32 000,00
139361/040 Amortis Dotation Equipement	4 725,00
TOTAL DEPENSES	119 920,73
10222 FCTVA	5 389,00
1068 Affectation Fonctionnement	48 508,73
021 Virement de la section de fonctionnement	66 023,00
TOTAL RECETTES	119 920,73

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	Dépensé	BP 2026
011 Charges à caractère général	113 417,00 €	88 576,23	116 335,00 €
*012 Charges de Personnel	76 100,00 €	55 394,44	90 000,00 €
*65 Autres charges de gestion courante	40 407,00 €	36 850,32	42 849,00 €
*66 Charges financières	5 986,00 €	5 985,92	5 495,00 €
*67 Charges except 7 Annuités d'Emprunt	207 528,41 €	0,00	201 718,40 €
6817 Dotations aux Provisions	33 988,00 €	33 357,88	0,00 €
014 Atténuation produits opération d'ordre	2 000,00 €	1 585,00	2 000,00 €
TOTAL des DEPENSES	479 426,41 €	221 749,79	458 397,40 €
Virement section d'investissement	67 451,30 €		66 023,00 €
TOTAL GENERAL	546 877,71 €	221 749,79	524 420,40 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2025	RECU	BP 2026
* 013 Atténuation de charges	0,00 €	0,00	3 465,00 €
* 70 Produits des services	50,00 €	0,00	50,00 €
* 73 Impôts et Taxes	40 218,00 €	44 891,00	40 227,00 €
*73 Fiscalité Locale	134 306,00 €	137 137,07	129 632,00 €
* 74 Dotations et participations	52 083,00 €	52 639,00	51 602,00 €
* 75 Autres produits gestion courant	6 528,00 €	10 666,87	6 580,00 €
*76 Produits financiers	0,00 €	1,40	0,00 €
768 Autres produits financiers		1,40	
* 042 Opérations d'ordre	38 713,00 €	38 082,88	4 725,00 €
77681 Neutralisation des Amortissements	33 988,00 €	33 357,88	
777/042 Amortissement	4 725,00 €	4 725,00	4 725,00 €
TOTAL des Recettes	271 898,00 €	283 418,22	236 281,00 €
Excédent n-1 reporté	274 979,70 €		288 139,40 €
TOTAL GENERAL	546 877,70 €	283 418,22	524 420,40 €

VOTE des TAUX de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

M le Maire rappelle que par délibération du 14/04/2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	17.70 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	45.97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	43.19 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20.52 %

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	17.70 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	45.97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	43.19 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20.52 %

QUESTIONS DIVERSES

-Discussion sur la non participation du Comité des Fêtes de la commune suite à la réunion avec Monsieur Sébastien HARDY

-Nouvelles activités pour la Fête de Méneslies avec l'Association du Vimeu et buvette municipale

Pas de grosses dépenses prévues cette année

Discussion sur les activités prévues et éventuellement à prévoir

-Travaux de la cour pour la petite Ecole

-Fleurissement organisé avec la MFR d'Yzengrement et leurs élèves

Réunion du Conseil Communautaire avec élection de son Président Mr BOUDINEL Jean-Pierre

Confirmation qu'il n'y aura pas d'augmentation sur les indemnités des élus suite à la nomination de trois adjoints

Santé financière de la commune saine , bonne gestion.

Développer les rapports et les moyens d'investissements entre la commune de Méneslies et d'Yzengremer

-Le sinistre du Chauffour : toujours en cours

-Le principe des subventions au profit des associations a été revu avec une augmentation pour certaines .

-Cout du défibrillateur de 3331,03 euros ttc pour le paiement duquel le CREDIT AGRICOLE participe à hauteur de 1500 euros, reste à charge par la commune la somme de 1831,03 euros

Se pose alors la question du contrat de maintenance : coût ?

-la société d'éoliennes a pris contact avec la mairie suite au refus de la commune pour une nouvelle implantation

DROIT d'INITIATIVE

Michel DIZAMBOURG précise qu'on lui a indiqué que la coupe d'arbres se fait avec un sécateur et non avec une tronçonneuse

Mélanie SUEUR ne souhaite pas intégrer la commission évènementielle

Mélanie SUEUR demande les devis pour la coupe des arbres : il est rappelé que le coût a été pris en charge par Monsieur RICHE en tant que personne privée, et qu'il n'y a pas d'incidences sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire précise que son activité de restauration ne sera jamais sollicitée pour la commune : il tient à la séparation des domaines privés et communaux

Isabelle CHEVALIER pose la question à Michel DIZAMBOURG sur la propriété des talus ; il est répondu par Michel DIZAMBOURG qu'il faut se fier aux bornes et que les talus communaux sont entretenus par la CCVI qu'il faut solliciter à cet effet.

La séance est levée à 20h20.